

## 1. EDITORIAL

L'association ARSEA Espérance compte dans ses dispositifs le service logement d'insertion. Ce dernier a un agrément pour 14 logements d'insertion, 12 au sein de la ville de Sélestat et 2 aux alentours.

Les appartements meublés et équipés sont mis à disposition des personnes accompagnées de manière temporaire. Ils sont attribués en fonction de la composition familiale et de la situation budgétaire. Une convention d'occupation précaire est signée avec les bénéficiaires qui deviennent alors sous-locataires. Cela permet aux bénéficiaires d'être en situation locative réelle et de comprendre les droits et devoirs qui leur incombent.

L'accompagnement réalisé auprès des ménages est conforme aux dispositions générales de la charte de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) validée dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).

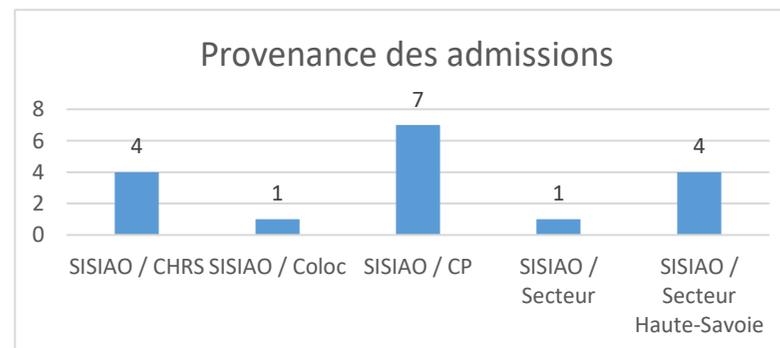
## 2. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

### L'ACTIVITE

Activités	2023
AGREMENT	14
NBR DE JOURS D'ACTIVITE	
JOURNEES PREVISIONNELLES	
JOURNEES REALISEES	120
ECART	
TAUX DE REALISATION D'ACTIVITE	
NBR TOTAL DE PERSONNES ACCOMP. DURANT L'ANNEE	34

### ➤ LES ENTREES

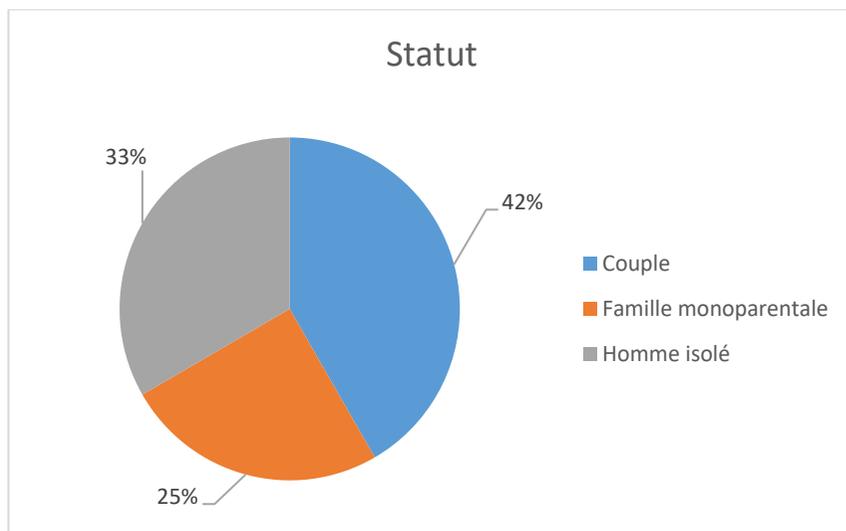
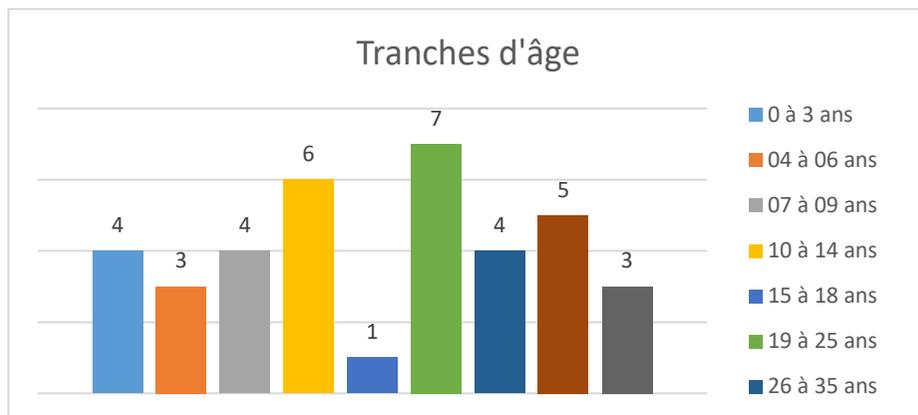
ADMISSIONS - PROVENANCE	NOMBRE	%
SISIAO / Coloc	1	6%
SISIAO / Secteur	1	6%
SISIAO / CHRS	4	23%
SISIAO / CP	7	41%
SISIAO / Secteur Haute-Savoie	4	24%
<b>TOTAL ADMISSIONS</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>



## ➤ LES SORTIES

SORTIES - ORIENTATION	NOMBRE	%	MOTIF
Ephad	1	100%	Perte d'autonomie
<b>TOTAL SORTIES</b>	<b>1</b>		

## REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR AGE ET PAR SEXE



## 3. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES :

Les appartements meublés et équipés sont mis à disposition des personnes accompagnées de manière temporaire. Ils sont attribués en fonction de la composition familiale et de la situation budgétaire. Une convention d'occupation précaire est signée avec les bénéficiaires qui deviennent alors sous-locataires. Cela permet aux bénéficiaires d'être en situation réelle locative et de comprendre les droits et devoirs du locataire.

### 3.1. Vie du service

Cette année a été marquée par l'absence de la cadre intermédiaire sur une partie de l'année, c'est le directeur qui a pris le relai. L'équipe ne compte qu'un travailleur social à temps partiel.

L'activité du service a été très dense, puisqu'il a fallu gérer les accompagnements des personnes déjà présentes dans le dispositif, mais aussi procéder aux nouvelles entrées.

Parmi les difficultés, il est à noter celle de trouver un artisan pouvant intervenir de façon rapide et efficace aussi bien dans le montage des meubles, la remise en état des logements souvent dégradés... mais également la vérification de l'avancée des travaux, l'achat de mobilier pour 7 logements.

### 3.2. Accompagnement

Le travailleur social agit sur plusieurs axes : le paiement du loyer et des charges, la gestion du logement, la relation au voisinage, le soutien et la relation d'aide.

Dans la continuité du travail mené au sein des autres structures collectives qui nous orientent nos bénéficiaires, nous veillons à travailler le sens de l'autonomie et du pouvoir d'agir.

Nous agissons aussi en direction de :

- Travailler le budget  
La mise en situation réelle de locataire implique un travail autour de la gestion budgétaire. En effet certaines personnes doivent apprendre à prioriser leurs

dépenses et assumer les charges liées au logement (loyer, charges, assurance, factures d'énergies, etc.) mais également veiller à la gestion du reste à vivre pour l'alimentation, les loisirs, etc.

Pour d'autres personnes, la situation financière peut devenir très complexe. Le travailleur social peut alors l'orienter vers les services sociaux de secteur ou vers des associations caritatives afin d'obtenir une aide financière ponctuelle, un bon alimentaire.

Malgré cet accompagnement, des personnes ne s'acquittent pas de leurs loyers. Le travailleur social aborde cette question avec la personne et recherche ensemble des solutions. Un plan d'apurement est élaboré afin d'éviter que la situation de la personne ne s'aggrave. Ce plan est signé par la personne, le travailleur social mais aussi par le cadre intermédiaire.

- Apprendre à occuper un logement  
La question de l'occupation et l'entretien du logement, ainsi que la question à la relation au voisinage, et par conséquent la relation avec le bailleur, sont régulièrement abordées en fonction des observations du travailleur social ou des événements qui sont portés à sa connaissance.
- Travailler en direction de l'accès au logement  
Le travailleur social accompagne les ménages dans la recherche d'un logement (inscription auprès des bailleurs sociaux, mises à jour régulières des demandes, recherches dans le parc locatif privé...).
- Permettre aux personnes de s'insérer durablement  
Cet axe nécessite de travailler en direction de l'accès aux administrations, aux équipements socio-culturels, écoles... L'aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier et plus largement la ville, sont incontournables.

Ce travail nécessite d'établir un lien avec les personnes accompagnées. Ceci passe par une relation d'écoute, de respect et de confiance réciproque. Il s'agit de savoir valoriser les richesses, les compétences de la personne et favoriser le retour à l'estime de soi sans pour autant minimiser la situation dans laquelle les personnes sont.

L'accompagnement social prévoit deux rencontres par mois avec la personne / famille accueillie, voire plus si nécessaire. Ces rencontres ont lieu soit au bureau, soit au domicile des personnes. Il arrive ponctuellement d'effectuer des accompagnements

physiques lorsque la personne a besoin d'un soutien ponctuel pour réaliser certaines démarches.

L'accompagnement mis en place concerne la dimension logement. Une orientation vers le secteur ou vers des organismes spécialisés doit être réalisée si la personne ou la famille rencontre d'autres problématiques (emploi, santé, ...).

### 3.3. Partenariat

Le travail partenarial s'articule avec les différents acteurs du territoire, le secteur social, les mandataires judiciaires lorsqu'il y en a, ou les différentes administrations. N'oublions pas les agences immobilières, les bailleurs sociaux et les propriétaires, partenaires essentiels au dispositif. C'est grâce aux liens tissés et à la confiance réciproques que la mission peut être menée.

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La continuité de l'accompagnement, la proximité, l'écoute, la polyvalence nécessaire restent les pierres angulaires d'un bon fonctionnement visant à autonomiser de façon durable et solide ces ménages en transition.

## 5. CONCLUSION

L'ARSEA Espérance est le seul établissement proposant ce dispositif en Centre Alsace. Ce service est essentiel puisqu'il œuvre en direction de l'insertion par le logement des personnes et des familles en difficultés. En 2023, la montée en charge a été importante, et a été assurée par la seule travailleuse sociale salariée du service. Malgré des difficultés diverses, les objectifs ont été atteints à savoir la montée en charge de l'occupation des logements, et trouver des logements dans un secteur également en pénurie tant dans le parc social que privé. L'année à venir permettra une consolidation du projet et un travail plus en profondeur avec les nouveaux ménages accueillis sur le dispositif. Le service logement d'insertion est indispensable dans une société où l'accès au logement devient de plus en plus difficile. Au travers de nos prestations nous permettons à des ménages fragilisés par la vie, de redevenir acteur de leur à part entière et ce de façon responsable.